

LES PILLES - COMMUNE
15 RUE DU PORTAIL
26110 LES PILLES

LES PILLES, le 23 mars 2026,

CONVOCATION

Madame, Monsieur,
Je vous prie de bien vouloir participer à la séance qui aura lieu le :

vendredi 27 mars 2026 à 18 heures 30

Salle du Conseil Municipal
MAIRIE

26110 LES PILLES

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026
2. Fixation de l'indemnité de fonction du Maire
3. Fixation des indemnités de fonction des adjoints
4. Désignation des délégués du SIVOS
5. Désignation des délégués du SIVOSOC
6. Désignation des délégués du PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES
PROVENÇAL
7. Désignation des délégués du SDED
8. Désignation des délégués du SDTV 26
9. Désignation des représentants du Syndicat Mixte AGEDI
10. Désignation des délégués de l'Association d'animation Sociale du Haut-Nyonsais
11. Désignation des délégués du PSMS
12. Désignation des délégués CNAS
13. Désignation d'un correspondant défense
14. Election des membres de la commission d'appel d'offres
15. Validation devis étude Géolithe (sécurisation éboulement rocheux) : 8994,50 € HT
16. Validation devis architecte AGRAF pour le presbytère (faisabilité/esquisse): 4 200 € HT
17. Validation devis Michelier pour le remplacement d'une pompe de relevage
assainissement
18. Lancement appel d'offres bornes de recharge
19. Convention de gestion avec la CCBDP
20. Forfait SACEM
21. Acceptation don tableau du peintre Pierre Bazin représentant l'arrestation du Christ pour
un dépôt dans l'église
22. Demande de Jean-Nicolas Mathieu sur la facturation d'eau potable
23. Questions diverses

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

LEDÉSSERT Philippe,
Maire



POUVOIR ⁽¹⁾

Je, soussigné,
donne pouvoir à ⁽²⁾

afin de me représenter à la réunion convoquée pour le 27/03/2026 à , de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents. Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant ⁽³⁾ auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le
Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse
(3) Durée de validité : trois reports au maximum